

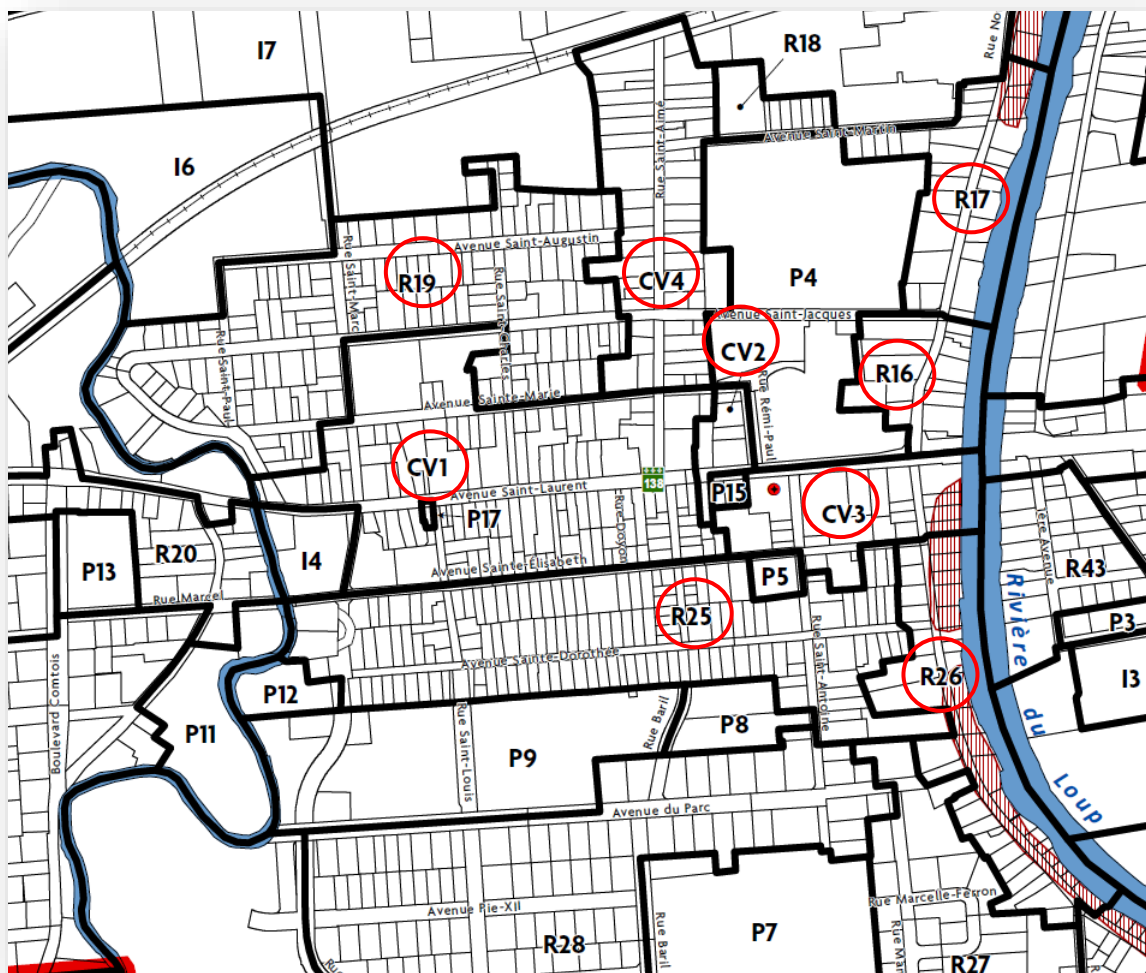
AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(En raison de la pandémie de la COVID-19)

Aux personnes habilitées à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 708 amendant le règlement de zonage numéro 622 – chapitre 14 sur la plantation et l'entretien des arbres, la soussignée greffière de la Ville de Louiseville, donne avis public de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 12 avril 2021, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le projet de règlement cité ci-haut.

L'objet de ce règlement est de régir ou restreindre la plantation ou l'abattage d'arbre, afin de s'assurer et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

Ce projet de règlement concerne les zones CV1, CV2, CV3, CV4, R16, R17, R19, R25 et R26 :



En raison de la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal doit remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une consultation écrite.

Les personnes désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le **27 mai 2021** au Service de l'urbanisme, des permis et de l'environnement, de la manière suivante :

- Par la poste : 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville (Québec), J5V 1J6 ;
- Par courriel : urbanisme@ville.louiseville.qc.ca ;
- Dans la boîte à courrier : située à l'entrée de l'hôtel de ville 105, avenue Saint-Laurent, Louiseville (Québec) J5V 1J6 ;

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption du règlement.

Le projet de règlement numéro 708 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement ainsi que toute la documentation relative à cette modification, le cas échéant, seront disponibles pour consultation sur le site internet municipale à l'adresse louisville.ca/reglement708.

Donné à Louiseville
Ce 12^e jour du mois de mai 2021

Maude-Andrée Pelletier
Greffière